

INFORMATIONS IMPORTANTES A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES AU
PORTEUR DE SABC

Par lettre RAR et communiqué

Douala, le 24 juin 2020

Objet : Inscription obligatoire des actions SABC sous la forme nominative

Chers Actionnaires,

La présente lettre est adressée aux actionnaires de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (société anonyme avec conseil d'administration, de droit camerounais, dont le siège social est situé 77 Rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun et dont le numéro d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier est DLA/1948/B/0538 (« SABC »)) qui détiennent encore des actions SABC **sous la forme au porteur** (ou nominative administrée) par inscription de leurs actions dans un compte-titres ouvert auprès d'un intermédiaire financier.

Nous vous rappelons que :

- à la suite de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société des Brasseries & Glacières Internationales (« BGI ») visant les actions SABC (ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers française (« AMF ») n°20-045 en date du 18 février 2020), la totalité des actions SABC a été radiée des négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le 10 mars 2020, et auprès du dépositaire central Euroclear, le 12 juin 2020 ;
- l'assemblée générale des actionnaires de SABC convoquée pour le 30 juin 2020 sera appelée à approuver une modification des statuts de SABC pour prévoir la forme nominative obligatoire de toutes les actions SABC ; et
- comme indiqué dans la note d'information de BGI et la note en réponse de SABC établies en date du 18 février 2020 et disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et des sociétés concernées (www.bgi-corporate.com pour BGI et www.lesbrasseriesducameroun.com pour SABC), la détention des actions SABC par tout actionnaire doit être organisée selon les modalités prévues par la réglementation camerounaise applicable.

En conséquence, **les actionnaires de SABC détenant encore des actions SABC sous la forme au porteur (ou nominative administrée) chez un intermédiaire financier doivent sans délai les faire inscrire au nominatif (c'est-à-dire à leur propre nom) dans le registre et les comptes d'actionnaires tenus directement par SABC.**

Le non-respect des obligations de détention des actions SABC conformément à la réglementation camerounaise applicable est susceptible d'entraîner de lourdes sanctions pour l'actionnaire défaillant, notamment la perte du droit de vote et du droit aux dividendes, voire la cession forcée de ses actions.



SABC ayant mis fin au mandat de BNP Paribas Securities Services en tant que gestionnaire de son registre des actionnaires nominatifs, il vous est demandé de procéder au plus vite à l'inscription de vos actions SABC au nominatif directement auprès de SABC.

Pour ce faire, il convient que :

1. vous complétiez et signiez le **formulaire de demande de conversion** de vos actions SABC, joint en Annexe 1 de la présente lettre ;
2. vous obteniez une **attestation d'inscription en compte** de vos actions SABC de la part de l'établissement financier auprès duquel vos actions SABC sont actuellement inscrites sous la forme au porteur (ou nominative administrée), confirmant le nombre d'actions SABC que vous possédez ; et
3. vous adressiez le formulaire de demande de conversion complété et signé (avec **une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité**) et l'attestation d'inscription en compte, d'une part, à votre intermédiaire financier et, d'autre part, à SABC. Il conviendra que vous joigniez à votre envoi à SABC **un relevé d'identité bancaire** (ou document équivalent) du compte bancaire sur lequel vous souhaitez que SABC vous verse les éventuels dividendes distribués par SABC à l'avenir.

S'agissant de l'envoi à SABC, nous vous demandons de procéder **par email et par courrier** selon modalités suivantes :

- L'envoi par email doit être fait à l'adresse suivante :

A l'attention de Madame KINGUE Eva /Département Juridique
Email : siege@sabc-cm.com

- L'envoi par courrier doit être fait à l'adresse suivante :

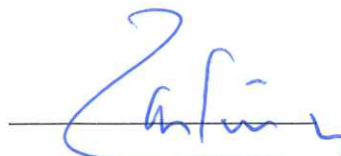
Société Anonyme des Brasseries du Cameroun
A l'attention de Madame KINGUE Eva/Département Juridique
77, Rue du Prince Bell
BP 4036 Douala
Cameroun
Tel : + 237.233.50.00.00 / +237.679.53.71.71 / +237.693.61.87.92

Une fois les formalités de conversion dûment effectuées, SABC vous délivrera une attestation d'inscription de vos actions SABC dans le registre et les comptes d'actionnaires de SABC. Conformément à la réglementation camerounaise applicable, la propriété de vos actions SABC résultera de leur inscription dans les conditions susvisées.

Si vos actions SABC font l'objet d'un privilège, gage, nantissement, autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété ou votre droit d'en demander la conversion au nominatif, il convient que vous preniez immédiatement et préalablement contact avec Madame KINGUE Eva par courrier ou par email (aux adresses indiquées ci-dessus) avant d'adresser votre formulaire de demande de conversion et votre attestation d'inscription en compte.

Les équipes SABC seront mobilisées pour assurer la conversion de vos actions SABC dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.



Emmanuel de Tailly
Directeur Général

Annexe 1



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONVERSION AU NOMINATIF D' ACTIONS SABC

Civilité :
Nom : Prénom(s) :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Adresse email :
Numéro de téléphone :

▪ ***Demande***, par la présente, la conversion et le transfert de la totalité de mes actions de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (société anonyme avec conseil d'administration, de droit camerounais, dont le siège social est situé 77 Rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun et dont le numéro d'enregistrement auprès du Registre du commerce et du crédit mobilier est DLA/1948/B/0538 (« SABC »)) vers la forme nominative par l'inscription de ces actions dans le registre et les comptes d'actionnaires tenus par SABC conformément à la réglementation camerounaise applicable :

- *Quantité* : action(s)
- *Nom de société émettrice des actions*: Société Anonyme des Brasseries du Cameroun
- *Détenue(s) actuellement sur le compte n°*ouvert auprès de :
 - *Nom de l'intermédiaire financier* ::.....
 - *Adresse de l'intermédiaire financier* :.....
.....

▪ ***Confirme*** être le seul propriétaire de ces actions SABC et que celles-ci ne font l'objet d'aucun privilège, gage, nantissement, autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété ou mon droit d'en demander la conversion vers la forme nominative dans le registre et les comptes d'actionnaires tenus par SABC.

- Prend acte que ses actions SABC seront désormais inscrites dans le registre et les comptes d'actionnaires tenus par SABC conformément à la réglementation camerounaise applicable, à l'adresse suivante :

Société Anonyme des Brasseries du Cameroun
77, Rue du Prince Bell
BP 4036 Douala
Cameroun

- Certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent formulaire de demande de conversion.

Fait à

le2020

(Signature de l'actionnaire)

Cadre réservé à SABC, en sa qualité de teneur de comptes	
❖ Formulaire reçu et approuvé en date du :	
❖ Attestation d'inscription en compte adressée par SABC à l'actionnaire concerné le :	
❖ Signature :	Par : Nom : _____ Prénom : _____ Signature :

